

Demande d'adhésion aux chèques-services accueil (CSA) pour les non-résidents

* **Je demande l'adhésion au chèques-services accueil**

* **Je demande le renouvellement au chèques-services accueil**

Nom et Prénom:.....

Adresse :rueno:.....

Code Postal Localité:.....

Numéro de téléphone:.....

Numéro matricule de la sécurité sociale:

Date de naissance						
Année	Mois	Jour				

Nom et matricule de(s) l'enfant(s):

Année	Mois	Jour				

.....

Année	Mois	Jour				

.....

Année	Mois	Jour				

Votre carte CSA ainsi que votre contrat d'adhésion vous parviendront par retour de courrier dès que votre dossier est complet.

Quels documents dois-je joindre à ma demande d'adhésion ou de renouvellement du CSA ?

- **Certificat de revenu** établi par l'Administration des contributions directes. Il atteste vos revenus au Luxembourg ou le fait que vous êtes non-imposable. Bureaux de contact :

Résident en Belgique : Bureau Luxembourg X 49, rue de l'Alzette L-4003 Esch-sur-Alzette Tél : 532211-1 pphluxx@co.etat.lu	Résident en Allemagne : Bureau Luxembourg Z 2, rue de la Gare L-5540 Remich Tél : 273520-1 pphluxz@co.etat.lu	Résident en France: Bureau Luxembourg Y 111, rue de Hollerich L-2982 Luxembourg Tél : 408001 pphluxy@co.etat.lu
---	---	---

- **Si vous êtes mariés ou pacsés** : une copie du bulletin d'impôt le plus récent de votre ménage ainsi que l'avis de situation déclarative d'impôt (pour les résidents en France). Si vous n'êtes pas imposable par voie d'assiette : des copies des trois dernières fiches de salaires des deux personnes du ménage
- **Si vous vivez en concubinage** : une copie du bulletin d'impôt le plus récent de la personne travaillant au Luxembourg. Si vous n'êtes pas imposable par voie d'assiette : des copies des trois dernières fiches de salaires de la personne travaillant au Luxembourg. La déclaration sur l'honneur y afférente est à compléter et signer.
- **Si vous êtes séparés/ divorcés** : une copie du bulletin d'impôt le plus récent de la personne travaillant au Luxembourg. Si vous n'êtes pas imposable par voie d'assiette : des copies des trois dernières fiches de salaires de la personne travaillant au Luxembourg.
- **Une copie de votre contrat de travail**
- **Une composition de ménage**
- **Si vous êtes divorcés** : Un document officiel indiquant les modalités de garde de l'enfant (p.ex. extrait du jugement de divorce).